

avant que quelque lumière soit jetée sur le sujet par le très hon. monsieur, qui, de tous les membres de cette Chambre, est le plus en état d'éclaircir toute cette affaire.

SIR JOHN MACDONALD.—Je ne sais ce que mon hon. ami veut que je dise. Je n'ai entendu que la fin du discours du député de Selkirk, et en conséquence je ne pouvais suivre la réplique du député de Lisgar.

L'HON. M. HOLTON.—L'hon. député de Lisgar accusait l'envoyé du très-hon. monsieur, de trahison, ou quelque chose en approchant, envers le pavillon anglais pendant qu'il représentait dans le Nord-Ouest le gouvernement de mon ami le député de Kingston. Ainsi, je crois que c'est le devoir de mon très hon. ami, de dire s'il croit, connaissant tous les faits, que l'hon. député de Selkirk est, comme représentant de son gouvernement, coupable des accusations portées contre lui par le partisan actuel de mon très hon. ami, le député de Lisgar.

M. SCHULTZ.—J'aimerais reprendre mon hon. ami de Châteauguay, quand il dit que je suis un partisan du très hon. député de Kingston. Si je comprends bien le mot "partisan," c'est celui qui vote avec son parti en tout et partout, comme je pourrais dire fut mon hon. ami de Châteauguay. Si l'hon. monsieur veut jeter un coup d'œil sur les dossiers il verra que la majorité de mes votes sont en faveur du gouvernement, et ce n'est que sur une politique que je crois de nature à ruiner l'avenir de Manitoba et du Nord-Ouest que je l'oppose. Les allégations de l'hon. député devraient être plus exactes, quand il fait tant que de parler de la position d'un autre député.

L'HON. M. MACKENZIE.—L'hon. monsieur a attiré mon attention, il y a un instant, quand j'ai dit qu'il semblait connaître tout ce qui concernait M. O'DONOGHUE. Je suppose qu'il l'a fait voir par son discours. Je n'ai jamais eu l'intention d'imputer aucune chose à l'hon. monsieur, excepté une connaissance trop intime des faits qu'il contredisait. Je n'avais pas l'intention de lui imputer aucune chose malhonête en rapport avec sa connaissance de M. O'DONOGHUE.

Le sujet est alors abandonné.

L'HON. M. TUPPER espère que la

motion pour l'ajournement sera maintenant retirée, et qu'il leur sera permis de procéder avec les ordres du jour.

SUBVENTION ANNUELLE A MANITOBA.

M. BOWELL se plaint que tandis que le gouvernement continuait ses séances de la Chambre jusqu'à deux et trois heures a. m., pour avancer ses propres mesures, il avait cherché à ajourner la Chambre de bonne heure quand des simples députés voulaient passer leurs motions. Il désire demander à l'hon. Premier-Ministre si les faits contenus dans le rapport publié comme sommaire du discours du LIEUTENANT-GOUVERNEUR de Manitoba est exact, dans lequel apparaît ce qui suit :

"Le revenu de la province étant tout-à-fait insuffisant, des négociations avec le Conseil Privé sont en marche pour placer Manitoba sur un meilleur pied. En conséquence, le Conseil Privé a adopté une minute du conseil pourvoyant à une augmentation de la subvention annuel jusqu'à 1881, se montant à la somme de cent mille piastres."

Si le rapport est correct, il désire savoir si c'est l'intention du gouvernement de déposer la minute du conseil sur la table, et de demander l'approbation du parlement.

L'HON. M. MACKENZIE répond qu'il ne peut être fait d'arrangement qu'en vertu de l'acte de la dernière session, qui autorise le gouvernement à avancer de l'argent à celles de ces provinces qui n'ont pas retiré leur part entière de leurs subventions, après quoi elles cesseraient naturellement d'obtenir l'intérêt à cinq par cent sur la balance. Des balances considérables sont dues à la Nouvelle-Ecosse et Manitoba. Le gouvernement ne peut, sans le demander au parlement, augmenter la subvention accordée à aucune des provinces.

ACTE DE LA MARINE MARCHANDE.

L'HON. M. MITCHELL désire lire une lettre adressée à l'hon. député de Cumberland par une des grandes maisons mercantiles, au sujet des bills concernant la marine marchande devant le gouvernement impérial. La lettre se lit comme suit :

"LIVERPOOL, 18 mars 1875.

"A L'HON. CHARLES TUPPER,
Ottawa.

"CHER MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous adresser au sujet du bill concernant la marine marchande maintenant devant le Parlement, qui est sans doute venu à votre con-